L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 70 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 15 AVRIL 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 avril.—Temps-temps—Temps couvert avec pluie, vents du sud, baromètre descendant ou stationnaire.

Température du 14 avril 1880

Thermomètre de G. DUBARIE, Opticien,	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	56	13
Midi	70	21
3 P. M.	74	23
6 P. M.	70	21

Bulletin météorologique.

Mercredi, 14 avril, 6 h. 06 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Ga.	78	Louisville, Ky.	76
Atlanta, Ga.	74	Memphis, Tenn.	80
Chattanooga, Tenn.	69	Mobile, Ala.	75
Galveston, Tex.	72	Montgomery, Ala.	79
Cairo, Ill.	76	Nashville, Tenn.	78
Cincinnati, O.	75	New Orleans, La.	79
Cleveland, O.	75	New York, N. Y.	77
Davenport, Iowa	77	Omaha, Neb.	65
Dubuque, Iowa	69	Pensacola, Fla.	78
Galveston, Tenn.	77	Portland, Me.	75
Keokuk, Iowa	74	Savannah, Ga.	80
Leavenworth, Kan.	80	Shreveport, La.	82
Key West, Fla.	79	St Paul, Minn.	46
La Crosse, Wis.	64	Vicksburg, Miss.	78
Marquette, Mich.	71	Yankton, D. T.	66

Hauteur des eaux au dessus de l'étiage (zéro du plus bas niveau).

Augusta	8.05	Nashville, Tenn.	9.10
Baton Rouge	22.05	New Orleans	1.02
Chattanooga, Tenn.	18.01	Shreveport, La.	9.05
Davenport, Iowa	7.00	Pittsburgh, Pa.	4.00
Keokuk, Iowa	7.11	Portland, La.	21.00
La Crosse, Wis.	7.06	Vicksburg, Miss.	15.11
Leavenworth, Kan.	8.09	St Paul, Minn.	5.06
Louisville, Ky.	8.11	Yankton, Mins	45.11
Memphis, Tenn.	27.06	Wheeling, W. Va.	4.00

* La hauteur du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. BORN,
Sergeant Signal Corps U. S. A.

Mortalité.—A. Wax à Mlle M. L. Schmidt, Jacob Schwarz à Mme J. Fischer, F. Meyenn à T. Hernsberg, Peter Traverse à Mlle Agnès Richards, M. M. Harman à Mlle Mary V. Stevens, Peter Rado à Mlle Mary Ryan.

Naissances.—Mme P. Redpath, un garcon, 21 mars.

Mme J. L. Heusman, un garçon, 12 avril, A. Bauhan, un garçon, 6 avril, F. A. Meaux, un garçon, 3 mars, Alex Deverla, un gra con 6 avril, Eugène Boisseau, un garçon, 27 fév.

Décès.—Rosie A. Bird, un an, 140 Avenue Wa shington.

Gabriel Juarez, 17 mo's, 446 rue Amour.

Adèle Schmit, c. 63 ans, 95 1/2 rue Roman, native de la Nlle-Orléans.

Mme J. A. Moye, 26 ans, 27 rue Congrès, native de la Louisiane.

Amelia Branch, c. 16 jours, 147 rue Johnson.

Henry G. Wheeler, 1 an, enfa des rues Constance et The le

Julia Ann Jones, 7 mois, 286 rue Franklin, native de la F le Orléans.

Lilly Moore, 48 ans, 136 rue Elmire, natif de la Louisiane.

M. A. Soiles 3 ans, 142 rue Française, natif de la Louisiane.

Suicide.—Nous avons le regret d'annoncer que M. Henry Community, propriétaire de la fabrique d'eau de Seltz de la rue des Remparts, entre la rue Dauphine et St-Philippe, s'est suicidé chez lui, hier matin, entre huit et neuf heures.

On attribue cet acte de désespoir au mauvais état de sa santé, que des travaux incomodes, rendus nécessaires par le succès de son établissement, affaiblissaient de jour en jour.

M. Community appartenait à l'une de nos familles créoles les plus honorables. Il n'était âgé que de trente-trois ans.

Son nombreux ami déplorent sa fin prématurée.

P. S.—Nous recevons le certificat suivant :

Nlle-Orléans, 14 avril 1880.

Je, soussigné, docteur en médecine, déclare que M. Henry Community était atteint d'une affection du cerveau connue sous le nom de "paralysie générale progressive"—que, sous l'influence de cette affection, les malades sont souvent pris de mouvements instinctifs irrépressibles qui les portent au meurtre ou au suicide—que, dans mon opinion, c'est indubitablement sous l'influence d'un de ces mouvements irrépressibles que M. Henry Community a commis l'acte qui a causé sa mort.

Et que par conséquent M. Henry Community ne peut pas être considéré comme responsable.

Dr Borde.

Nominations.—Le gouverneur a fait les nominations suivantes, hier matin :

Juges de paix pour la paroisse Iberville
Rouge—Thos L. Terry, J M T Elliott, T G McGraw, S P Spencer et Fe Reubieu.

Administrateurs de l'asile des aliénés à Jackson—Le capitaine J J Mallock, en remplacement de C F Seeman, démissionnaire; Fred D King, en remplacement de Sam Boyd, démissionnaire; Charles Delbonnmor, notaire de la paroisse St Martin.

Assesseurs—Andrew Douman, paroisse West Carroll; H B Lewis, paroisse Madison; James F Stokes, paroisse Richland; Phineas Whatley, Jr, paroisse Catahoula.

Une histoire et un acquittement.—Deux femmes de couleur ont amené à l'asile des vieillards et des infirmes de leur race—encouragées des rues Pitt et Perrier—une négresse qui paraissait avoir plus de quatre-vingt-dix ans; à leur retour, une d'elle est venue pacotter à un capitaine de police une histoire qui a causé une arrestation.

Le négresse aurait dit, dans le trajet de la maison à l'institution, que le monsieur chez qui elle demeurait l'avait maltraitée, la tenant prisonnière depuis vingt ans, l'avait empêchée de voir qui que ce fût, et enfin l'avait persuadée qu'elle était esclave. L'agent crut devoir instituer une enquête : il interrogea les voisins, qui déclarèrent n'avoir jamais entendu parler de la négresse, bien que plusieurs d'entre eux habitent le quartier depuis nombre d'années.

Prévenu de l'accusation qu'on portait contre lui, et nommé de s'expliquer, le monsieur admit que la vieille femme avait demeuré chez lui, qu'il l'avait pas voulu qu'elle en sortît parce qu'elle était atteinte d'aliénation mentale, et que si elle s'était présentée dans la rue, elle eût été emprisonnée. Il ajouta que, tout récemment, elle parvint à s'évader, mais que une personne de couleur—la même qui a communiqué à l'agent la histoire de vieille négresse, et avait vu celle-ci sortir de la maison—la ramena chez lui et vint ensuite l'y chercher pour l'accompagner à l'asile.

L'officier, auquel cette justification ne semble pas assez claire, pria le monsieur de le suivre à la station, et l'accusa d'après des renseignements d'avoir privé la négresse de sa liberté.

Le magistrat appelé à se prononcer sur la question a décidé, hier matin, que les preuves étaient insuffisantes, et il a donné l'ordre de relacher le monsieur.

Cours de district.—A la deuxième cour, la succession de Walter Goodman, celle de Mary Elizabeth Stroh, femme de M. John Weber, celle de Pauline Keller, femme de Joseph Behr, sont ouvertes.

Cornelius Murphy, a été émancipé.

A la quatrième cour, Mme Vve Elina Moran réclame à M. Robert J. Baddendorff, $1,850, montant de six billets datés du 30 décembre 1872 et du 1er janvier 1873.

A la sixième cour, dans le procès de M. Henry Elfer contre M. Michael Cogan, le juge Rogers a rendu un décret en faveur du demandeur pour la somme de $114.

Idem celui de M. P. E. Ryan contre M. M. Kennison, le juge a déouté l'exception et rendu un décret en faveur du demandeur pour la somme de $137 35.

Cour du juge Sheehan.—Le juge a renvoyé de la plainte Ed. Henihan, accusé de vol ; Louis Fernandez, de bris de prison ; James Edwards, de délit.

Kate Pendergras et John Eiso, déclarés aliénés d'aliénation mentale, ont été envoyés à l'asile.

Rose White, qui était accusée de vagabondage, a été envoyée à la maison de correction.

Louis Bailey, pour votes de fait avec menace de tuer, a été requis de donner un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite. Le magistrat l'a en outre condamné à une amende de $5 ou à dix jours de prison.

Ike Smith et Charles Church, que les aides Hennessey, membres de la police secrète, accusaient de filouterie, fournirent un cautionnement semblable ou passeront trente jours en prison.

Louis Marsell, accusé d'insulte, a été mis d'un cautionnement de $100 passer trente jours en prison.

Kate Eagle ou madame Joe, qui est habituellement ivre, trouble constamment la paix et tient une maison dont les notorité est bien de sa plaindre, a dû fournir un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

A. G. Dowry, accusé d'avoir enfoncé l'enseigne 2204, qui défend aux voitures se rendant de la ville au côtem de la Métairie, par la rue du Canal, de passer du côté du premier district, a donné un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

D. Taylor et A. McNavy accusés, le premier de s'être battu et avoir troublé la paix, le second de bris de paix et de tumage ébrieux, ont été condamnés à $5 d'amende ou à dix jours de prison.

Cour du juge Hitzenberger.—Lizzie Powell, accusée d'attaque à main armée, a été envoyée devant la première cour de district. Cautionnement de $500.

Le jury a acquitté Tom. Gibson et Louis Harris, qui étaient accusés de vols de fait.

Tom McHarris, a été condamné à $10 d'amende ou à vingt jours de prison de paroisse pour s'être battu et avoir troublé la paix.

L'interrogatoire de F. F. Kershner en Kaiser, qui est accusé d'avoir certaines objets volés, a été remis au 20 du courant, à la demande de Plaisdé.

Lena Moore, pour avoir enfreint l'ordonnance 526, qui a trait aux prostituées, a été condamnée à $5 d'amende ou à dix jours de prison.

Célestin Johnson et Anna Johnson, accusés d'avoir troublé la paix et de s'être servi d'un langage obscène, ont été condamnés à dix piastres d'amende ou à vingt jours de prison.

F. Schmidt, accusé d'avoir blessé et voulu tuer J. McDonald a été requis de donner un cautionnement de $2,000 en attendant l'instruction.

Paragraphes.—L'association militaire américaine a dû au général Beauregard président de la commission composée de MM. Charles A. Whitney, président de l'association; MM. Edward Fenner, Cyrus Bussey, Albert Baldwin, George H. Branch, George Forster, E. B. Krutschnitt, George Hector, S. Hamilton et J. Zunts vice-présidents; le Dr C. B. White directeur sanitaire; M. Henry Ginder trésorier; M. John C. Henderson secrétaire; M. Wm. M. Burwell secrétaire correspondant; MM. Leovy, Krutschnitt et Rice avocats.

—A la cour criminelle supérieure, le révérend James Brown, homme de couleur, est accusé du détournement de $75 au préjudice de Mme Mary Bell, femme de couleur, membre de sa congrégation. Le jugement de Thomas Fitzpatrick, accusé d'avoir déchargé une arme sur quelqu'un ; celui de Robert Williams, accusé de vol ; celui de W. C. Brooks on W. H. Clark, accusé de faux—ont été remis indéfiniment.

—Les directeurs de la Bourse au Coton ont résolu qu'à partir du 1er mai la clôture aura lieu à quatre heures de l'après-midi. M. A. F. Jones a été nommé membre du comité des classifications et des cotes en remplacement de M. A. Leopold, démissionnaire; M. M. Bright a été nommé membre du comité des "futures," en remplacement de M. A. J. Macaulay, démissionnaire.

—La succession de Robert James McCary est ouverte à la Deuxième Cour de District.

—W. C. Scott est mort hier matin, à l'hôpital de Charité, où il est entré jeudi dernier. Il avait reçu des blessures à la tête.

—Le pique-nique du Fettean Hook and Ladder Company No 4 est fixé à dimanche prochain. Une partie de raquettes entre les clubs La Ville et Bayou ne sera pas la moindre des *attractions*. La foule se portera à l'Oakland Riding Park.

—*Le 26* du courant, la Bourse en coton décidera, par un vote, si son nouvel édifice sera au coin des rues Carondelet et Gravier, bâtisse Dauman, ou au coin des rues Baronne et Union, écuries Leonard & Maxwell. Chacun des deux terrains a de chaude partisans, et on s'attend à une lutte des plus animées.

—Un nègre du nom de Louis Franklin, en montant, hier matin, à bord du steamer Commonwealth, au pied de la rue Lafayette, est tombé dans le fleuve et s'est noyé.

—Le Crescent City Gun Club a porté un défi au New Orleans Gun Club. La lettre porte les signatures de MM. B. de Roux, B. Lesher, A. Cardona, jr., J. Collins, E. de Brouyes, W. A. Landry, A. Cardona, Sr., Henry Ogden, L. Gerties, jr.

—Le Southern Dramatic Club donne une représentation, ce soir, au théâtre St Charles ; il jouera la pièce intitulée : "The long term."

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $640,912 72, dont $1,556 42 provenant du département du revenu intérieur, $9,250, en or, $185 67, en argent, et $2,830 60, en billets, provenant de la douane, $14,929 99 du bureau de poste, $612,161 04 de différentes sources.

—Des plaintes ayant été adressées à l'administrateur du département des travaux publics, au bureau de santé et au chef de la police au sujet des chiffonniers qui fouillent le contenu des boîtes d'ordures déposées sur les trotteirs en attendant que les charrettes les enlèvent, M. Boylan, considérant l'approche des chaleurs et la nécessité d'empêcher tout ce qui serait de nature à nuire à la salubrité publique, a adressé, hier matin, aux capitaines des différents *precincts* de la ville, une circulaire dans laquelle il leur recommande d'exécuter l'ordonnance 4788 et leur en signale tout particulièrement la première clause. D'après ces instructions, les capitaines devront faire des *affidavits* contre quiconque enfreindra l'ordonnance, et arrêter tous les chiffonniers qui remueront le contenu des boîtes d'immondices ; veiller à ce que les charrettes ne laissent rien tomber sur les trottoirs ou dans les rues, et de prendre les numéros des véhicules dont les conducteurs seront coupables de négligence.

—Hier, à cinq heures de l'après-midi, Mme Dennis Buttermar a été arrêtée au No 298 de la rue Commune, pour avoir battu Mme M. Pierce.

—A la même heure, Bridget Connor et Ellen Ludlum ont été arrêtées pour ivresse et écroulées à la station centrale.

—Sarah Parks a été arrêtée hier, à une heure et demie, au No 111 de la rue Dryades. Louise Dean l'accuse de l'avoir battue.

—Un grand nombre des membres de Lee Association de Mobile, sont arrivés, hier soir, et passeront plusieurs jours parmi nous. Le but de l'association est le même que celui des sociétés des armées du Tennessee et de la Virginie. Ces messieurs nous font, une visite tous les ans; leurs aimables compagnonnes d'armes et le public les accueilleront aussi cordialement que par le passé.

—William P. Moore est mort d'une congestion cérébrale, à sa demeure, encoignure des rues Willow et Euphrosine.

—Dans la nuit de mardi à mercredi, une rixe qui a eu son origine dans une maison de jeu, située rue Royale, près de la rue Douane entre F. Saracapite et J. McDonald, s'est terminée sur le trottoir. Les policiers ont accourus et a brûlé les deux hommes. Ce n'est qu'à la station du troisième *precinct* qu'on s'est aperçu que l'un d'eux, J. McDonald était blessé. Saracapita a été écroué et McDonald transporté à l'hôpital.

—Edward White, âgé de 21 ans, employé à la presse à coton Internationale, a été grièvement blessé par un morceau de fer qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital.

—Hier, à quatre heures et demie de l'après-midi, le sergent Graham, de la station des faubourgs, a arrêté Amos Hall, couleur, qu'il accuse d'avoir battu son fils d'une telle manière qu'il en est mort.

Ventes aux enchères aux bureaux de l'administrateur des aliénations :

John W. Hillman (vente de shérif) à Fred Eyre, un demi-lot et améliorations, compris entre les Avenues St Charles et Nashville et les rues Eleve et Eleanor.....$5,000

William L. Lebon à Carl Hoehnemann, un terrain et améliorations, 50x—, rue St-Charles, entre Jonquille et Webster.....$3,000

George E. Sears à Rudolph Turner, un terrain et améliorations, 60x150, rue Robertson, entre Felicité et Webster.....$3,125

Ellis Emma R. Wall à Thos. S. Williams, un lot et améliorations, compris entre les rues Sixième, Washington, Freret et Locust...$13,000

E. L. Bolden à F. G. Chamberlain, un terrain et améliorations, 32x100, rue Dumaine, entre Bonne et Prieur.....$2,500

Paul A. Tabary et autres à C. Mojon, deux terrains et améliorations, 40x118, rue Louisa, entre Bourgogne et Dauphine.....$2,200

F. N. Claiton à F. E. Le Gardeur, un terrain et améliorations, 5 1x120, rue Romparts, entre Conti et Bienville.....$4,625

Sonnez-vous organisés ! soutiens d'orde ! à l'Etoile Rouge.

—Le *Journal officiel* publie l'avis suivant :

Le gouvernement brésilien, par décret du 20 décembre de l'année dernière, ayant décidé de suspendre provisoirement les chemins de fer et les bateaux à vapeur, en a l'intention de révoquer les compagnies de navigation qui transportent des émigrants d'Europe en destination du Brésil, que le gouvernement brésilien ne prend dorénavant aucun souci pour le transport, le débarquement, réception, détention et placement des colons en destination de l'Amérique, lesquels devront débarquer et s'établir ailleurs que le prétendu honorable et à leurs propres frais.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 3.] RESOLUTION JOINTE.

Invitant nos sénateurs et représentants au Congrès à assurer l'adoption par le Congrès des Etats-Unis d'un bill allouant une somme d'argent suffisante pour ouvrir un Bras de la rivière Rouge.

Attendu que le continent de la Rivière Rouge est en certain temps en un état tel qu'il a besoin du travail de la drague pour offrir un chenal plus profond;

Attendu qu'il est de toute nécessité d'assurer un chenal d'une certaine profondeur pour les intérêts commerciaux de l'Etat de la Louisiane;

Section 1. *Il est résolu par l'Assemblée générale de l'Etat de la Louisiane* que nos sénateurs et représentants au Congrès soient respectivement invités à faire tous leurs efforts pour assurer l'adoption d'une allocation hâtive par le gouvernement national, suffisante pour ouvrir le dit chenal.

Sec. 2. *Il est résolu en outre, etc.*, qu'une copie de cette résolution soit envoyée par le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, sous le sceau de l'Etat, à nos sénateurs et représentants au Congrès.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 14 février 1880.

LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie certifiée :

WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 4.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 2521, des Statuts Révisés de la Louisiane.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 2521 des Statuts Révisés de la Louisiane, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants :

Le Gouverneur, avec et par le consentement du Sénat, ne nommera pas moins de quarante (40) notaires pour la paroisse d'Orléans, qui, en outre des qualifications requises préalablement par la loi, donneront caution, avec un ou plusieurs répondants solvables, pour la somme de cinq mille piastres, ou un bon souscrit en faveur du Gouverneur de l'Etat, et suivant les conditions prescrites par la loi, pour la fidèle exécution de leurs devoirs; laquelle caution sera enregistrée au bureau de l'enregistreur des hypothèques dans un livre spécialement ouvert à cet effet, après avoir été dûment approuvée par un des juges de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 19 février 1880.

LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie certifiée :

WILL A. STRONG
Secrétaire d'Etat.

No 5.] LOI

Pour fixer le temps et les lieux où la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane tiendra ses sessions.

Section 1. *Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane*, que la Cour Suprême tiendra ses sessions, dans la ville de la Nlle-Orléans, du premier lundi du mois de novembre à la fin du mois de mai de chaque année.

Sec. 2. *Il est décrété en outre, etc.*, que la Cour Suprême tiendra des sessions dans la ville de Monroe, à commencer le premier lundi de juin de chaque année.

Sec. 3. Que tous les appels, devant la Cour Suprême, des paroisses de Caldwell, Catahoula, Richland, Morehouse et Ouest-Carroll devront être renvoyés à la dite Cour à Monroe le premier lundi de juin, et tous les appels des paroisses de Winn, Claiborne, Union, Lincoln, Jackson, Ouachita et Franklin, devront être renvoyés à la Cour Suprême dans la dite ville de Monroe le second lundi de juin.

Sec. 4. La Cour Suprême tiendra des sessions dans la ville des Opelousas, à commencer le premier lundi de juillet de chaque année.

Sec. 5. Que tous les appels, à renvoyer suivant la loi, à la Cour Suprême, des paroisses de St-Landry, Calcasieu, Cameron, Vermillion, Lafayette, Ibérie, Ste-Marie et St-Martin, devront être renvoyés devant la Cour Suprême à Opelousas le premier lundi du mois de juillet.

Sec. 6. La Cour Suprême tiendra des sessions dans la ville de Shreveport, à commencer le second lundi d'octobre annuellement.

Sec. 7. Que tous les appels, qui, suivant la loi, seront à renvoyer devant la Cour Suprême, des paroisses de Caddo, Bossier, Webster, Bienville, De Soto, devront être renvoyés à la Cour Suprême dans la ville de Shreveport, le second lundi d'octobre annuellement.

Sec. 8. Que tous les appels qui pourront être accordés à la dite Cour avant l'adoption de cette loi n'éprouveront aucun tort par le changement de l'époque du renvoi.

Sec. 9. Que tous les appels à la Cour Suprême des paroisses de Caddo, Bossier, Webster, Bienville, De Soto, qui pourront être pendants devant la Cour Suprême de l'Etat, le premier lundi d'avril 1880, seront transférés à la Cour de Shreveport, dans le mois de juillet de chaque année, et le terme dudit fixé par cette loi, et sera tenu en décembre de chaque année.

Sec. 3. *Il est décrété en outre, etc.*; que dans chaque District composé d'une paroisse seulement (la paroisse d'Orléans exceptée) le Juge de District fixera des matinées de terme de la cour dans cette paroisse pour chaque année de calendrier, lesquels termes devront commencer à une date subséquente au calendrier et à une date séparée et en outre par un intervalle de six semaines, et dans chacun des autres Districts le juge de District fixera au moins quatre jours de terme chaque paroisse, (excepté dans la paroisse d'Orléans, où il ne sera pas fixé moins de deux termes de cour) pour chaque année du calendrier, les quels dans chaque district composé de deux paroisses devront commencer à des dates séparées d'un intervalle d'au moins quatre semaines, et dans les districts composés de trois paroisses ou plus devront commencer à des dates séparées par un intervalle d'un moins quatre semaines.

Sec. 4. *Il est décrété en outre, etc*; Que chaque juge de District fixera le terme de la cour de telle manière qu'aucun terme dans aucune paroisse ne sera en conflit avec un terme soit de la Cour Suprême, soit de la cour de circuit dans la même paroisse comme cela est fixé maintenant.

Sec. 5. *Il est décrété en outre, etc*; Que le premier terme de la cour de District dans chaque paroisse, et chaque terme alternatif, sera un terme de jury, pour lequel un grand et un petit jury seront jugés, mandé et inscrits de la manière prescrite par la loi à ce sujet; pourvu, que les juges de District des divers Districts puissent aviser à d'autres termes de jury dans toute paroisse, quand, suivant eux, cela pourra être jugé nécessaire.

Sec. 6. *Il est décrété en outre, etc*; Que toutes les lois en conflit avec la présente sont rappelées.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 20 février 1880.

LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Pour copie conforme :

WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

—Nous lisons dans le *Courrier de Etats Unis* :

Le *Globe* de Toronto a publié jeudi dernier un article très sensé à propos d'un bill présenté récemment au congrès, dans le but d'empêcher que les produits américains n'empruntassent la voie des chemins de fer canadiens. Nous en extrayons le passage suivant :

Le peuple des Etats-Unis s'imagine qu'il n'est pas opprimé par une aristocratie parce qu'il n'existe pas une classe de citoyens portant des titres héréditaires. Mais le président d'un chemin de fer américain a infiniment plus de pouvoir que le comte d'Angleterre, et les magnats du rail ont abusé ouvertement du privilège qui, s'ils étaient exigés par la noblesse anglaise, conduiraient la ruine de l'aristocratie. Que répondrait-on à une proposition des ducs britanniques, que tout le commerce du pays leur payât une contribution ? C'est pourtant ce que prétendent les barons des chemins de fer par l'intermédiaire de M. Hôrd. Il demande que la géographie soit effacée dans l'intérêt de ses clients. Le bill ne passera probablement pas ; mais sa présentation au Congrès atteste l'audace avec laquelle une plutocratie prétend fouiller dans la poche du public.

Le *Graphic*, à qui nous empruntons cette citation, la fait suivre de réflexions parfaitement justes : "Sans nous arrêter, dit-il, aux mérites ou démérites du bill de M. Hôrd, disons que, politiquement parlant, cette mesure ne saurait être considérée par la justesse de l'appréciation que fait de lui-ci des prétentions des rois des chemins de fer. Ils ont des privilèges qui constituent un danger de plus en plus évident pour les institutions du pays aussi bien que pour les intérêts privés des citoyens". Et le *Graphic* conclut en ces termes :

"Les deux grands maux du jour doivent s'alarmant justement ceux qui ont à cœur la dignité de ce pays, sont la vibilité du suffrage universel et le système de monopole. Le premier tend même de détruire les fondations mêmes des institutions en discréditant l'organisme par lequel sont choisis ceux qui sont chargés de l'administrer ; et le second tend à asservir ces derniers, non à la volonté du peuple, mais à celle d'un petit nombre de personnes qui n'ont d'autre souci que de s'enrichir, au prix de l'appauvrissement de la masse, et de l'avilissement du gouvernement."

La fièvre jaune à la Guadeloupe.—On écrit de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) qu'un capitaine américain et un pharmacien de l'hôpital sont morts après une indisposition de vingt-quatre heures. Quelques esprits faibles y ont vu de suite l'invasion d'une épidémie. La nouvelle de ces deux morts en survant la route de la Pointe-à-Pitre à la Basse-ville, a fait la boule de neige et est tombée dans la ville officielle grosse comme une montagne. Voilà les autorités qui prennent la panique, le maire vient de recevoir l'ordre de faire garder la ville comme il pourra. On va nous retirer notre petite garnison, presque tous les gendarmes, les frères, les sœurs, les sœurs grises, les prêtres, les nos commissaires affolées; elles vont nous faire passer partout pour des pestiférés; de là, reconstruction des quarantaines contre les mêmes qui ne présenteraient dans leur pays qui nous environnent. Il en résultera de graves inconvénients pour notre commerce, nos approvisionnements aussi bien que pour nos débouchés, surtout si les Américains sont, en retournant chez eux, après avoir chargé ici, soumis à une quarantaine de longue durée.

—Un examinateur interrogo un aspirant au volontariat :

—Dites-moi, je vous prie, ce que c'est qu'une mesure carrée !

—Monsieur, répond le candidat, je suis ici pour être interrogé sur le commerce et non sur l'agriculture.

—L'autre jour, dans la conversation, quelqu'un vint à dire devant Dumas fils, en parlant d'une femme :

—C'est une fausse pudique.

—Vous dites qu'elle est pendue, interrompit Dumas, parce que ce n'est pas vous qui l'avez trouvée !

UNE GARANTIE DE $1000.

Le "Warner's Safe Kidney and Liver Cure" guérit positivement le mal de Bright et le diabète, et l'on promet de $1,000 quiétrie sans 99 pour cent des autres remèdes. Le mal de reins et le 50 pour cent des maladies de foie et vessie dans nos climats sont dus au diabète qui est le plus dangereux des maux. Le Warner's Safe Cure qui l'accompagne, et la somme de $1000 sera payée à toute personne qui pourra prouver qu'il a échoué dans une guérie de Bright ou Diabète.

H. H. WARNER & CO.

Bottes spécimens à $1 00 à l'Etoile Rouge.

Le chemisier mâle en vente à l'Etoile Rouge est vendu de plusieurs ordre.

M. Paddy Worlein, 125 Canal, vendu à partir d'aujourd'hui quelques centaines de pièces Percal d'excellente qualité à un centime. Il ajoute, avec l'intention qu'on en colporte partout, que les Messrs. Hall et Kahn, qu'il gagne, ne comptent résistant partisans à la Sonnez-vous organisés ! soutiens d'orde ! à l'Etoile Rouge.

Pour Sciatique, Douleurs Lombaires, Douleurs Rhumatismales, Douleurs Dorsales, Douleurs Musculaires, Douleurs Articulaires, Douleurs Nerveuses, Douleurs Hypocondriques, Douleurs Hystériques, Douleurs Menstruelles, Douleurs Utérines, Douleurs Ovariques, Douleurs Vésicales, Douleurs Urinaires, Douleurs Rénales, Douleurs Cardiques, Douleurs Gastriques, Douleurs Intestinales, Douleurs Hémorroïdales, Douleurs Vénériennes, Douleurs Lancinantes, Douleurs Aiguës, Douleurs Chroniques, Douleurs Sourdes, Douleurs Intolérables, Douleurs Incurables, Douleurs Rebelles, Douleurs Fugitives, Douleurs Locales, Douleurs Sympathiques, Douleurs Spasmodiques, Douleurs Nocturnes, Douleurs Diurnes, Douleurs Pour Tout Le Corps, Prendre le Remède Connu Sous le Nom de Dr. Kennedy's Celebrated Medicine, Discovery, Pleasant Purgative Pellets, Dr. Kennedy's Favorite Remedy, Dr. Kennedy's Alterative Extract, Dr. Kennedy's Pectoral Expectorant, Dr. Kennedy's Pectoral Syrup, Dr. Kennedy's Pectoral Lozenges, Dr. Kennedy's Pectoral Ointment, Dr. Kennedy's Pectoral Plaster, Dr. Kennedy's Liquid Cathartic, Dr. Kennedy's Liquid Alterative, Dr. Kennedy's Liquid Pectoral, Dr. Kennedy's Liquid Tonic, Dr. Kennedy's Liquid Diuretic, Dr. Kennedy's Liquid Diaphoretic, Dr. Kennedy's Liquid Cathartic, Dr. Kennedy's Liquid Cordial, Dr. Kennedy's Liquid Nervine, Dr. Kennedy's Liquid Anodyne, Dr. Kennedy's Liquid Expectorant, Dr. Kennedy's Liquid Emetic, Dr. Kennedy's Liquid Sedative, Dr. Kennedy's Liquid Stimulant, Dr. Kennedy's Liquid Antidote, Dr. Kennedy's Liquid Antiseptic, Dr. Kennedy's Liquid Astringent